

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**N°1 de la nouvelle mandature**

**COLLEGE TANGUY PRIGENT**  
**ST MARTIN des CHAMPS**  
**BP 97157**  
**29671 MORLAIX Cedex**

N° Etablissement : 0290083H

Année scolaire 2018/2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU MARDI 18 OCTOBRE 2018**

**I) QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

Installation du nouveau CA (pour vote)  
Approbation de l'ordre du jour (pour vote)  
Approbation du PV du CA du 12 juillet 2018 (pour vote)  
Désignation des membres des commissions (pour vote)

**II) QUESTIONS PÉDAGOGIQUES**

Adoption du calendrier pédagogique (pour vote)  
Réflexion sur les nouveaux horaires (pour information)  
Répartition des IMP (pour avis)

**III) QUESTIONS BUDGETAIRES**

Tarifs demi-pension 2019 (pour information)  
Autres tarifs (pour vote)  
Budget voyage des latinistes (pour vote)  
Seuil d'envoi dossier huissier (pour vote)

**La secrétaire**  
Mme GUILLAMANT



**Le Principal**  
Mme PARVILLERS



## **17H50, ouverture de séance par Mme PARVILLERS, Principal.**

17 votants présents.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

### Présents :

Melle Lisa KADI	Elève
Daoud HABBANI	Elève
Mr LE CHAUVE	Représentant commune
Mme QUERE	Professeur
Mr KERISIT	Professeur
Mme LE BIHAN	Professeur
Mme PICARD	Personnel Collège
Mme ROZEC	Professeur
Mme LARVOR	Professeur
Mr DUBRU	CPE
Mme MUZELLEC	Gestionnaire
Mme PARVILLERS	Chef d'établissement
Mme BELBEOCH	Parent
Mme COLIN	Parent
Mr PERON	Parent
Mme GUILLEMANT	Parent
Mme AUTRET	Parent

## **I) QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

### **A) Approbation de l'ordre du jour**

VOTE          Pour : 17                  Contre : 0                  Abstention : 0

### **B) Approbation du PV du CA du 12/07/2018**

VOTE          Pour : 11                  Contre : 0                  Absentions : 6

### **C) Désignation des membres des commissions**

**Commission permanente** (les membres de cette commission, issus du CA, se réunissent 1 fois par an pour aborder des questions pédagogiques et préparer la rentrée (moyens horaires, moyens pédagogiques)) :

Mme LARVOR	Professeur
Mme PARVILLERS	Chef d'établissement
Mr DUBRU	CPE
Mme PICARD	Personnel ATOSS
Mr PERON	Parent
Mme GUILLEMANT	Parent
Mme BELBEOCH	Parent
HABBANI Daoud	Elève

### **Commission santé**

Mme AUTRET	Parent
Mr URIEN	Personnalité qualifiée
Mme LARVOR	Professeur
HABBANI Daoud	Elève
Mme PICARD	Personnel ATOSS
Mme BONNY	
Mr DUBRU	CPE
Mme KERNEÏS	Infirmière
Mme PARVILLERS	Chef d'établissement

### **Commission éducative**

Mme PARVILLERS	Chef d'établissement
Mr DUBRU	CPE
<i>En fonction de l'élève</i>	Professeur principal de l'élève concerné
<i>En fonction de l'élève</i>	Délégué de classe de l'élève concerné
Mme MEYER	Professeur
Mme KERNEÏS	Infirmière
Mme GUILLEMANT	Parent
Mme LE BIHAN (Suppléante)	Professeur
Mme QUERE (Suppléante)	Professeur

### **Conseil de discipline**

Mme PARVILLERS	Chef d'établissement
Mme BELBEOCH	Parent
KADI Lisa	Elève
SAÏD M'Madi Naima	Elève
Mme GUILLEMANT	Parent
Mme COLIN	Parent
Mr KERISIT	Professeur
Mme PICARD	Personnel ATOSS
Mr DUBRU	CPE
Mme KERNEÏS	Infirmière
Mme MUZELLEC	Gestionnaire
	Professeur

### **Commission d'appel d'offre**

Mme PARVILLERS	Chef d'établissement
Mme MUZELLEC	Gestionnaire
Mr DUBRU	CPE
	Parent
	Professeur

## **D) Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration**

VOTE

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

## **II) QUESTIONS PEDAGOGIQUES**

### **A) Adoption du calendrier pédagogique**

Proposition de porter la fin des cours au 3 juillet à 12 heures (peu d'élèves reviennent après le brevet). Des réunions de préparation de la rentrée scolaire suivante sont mises en place à ce moment-là.

Demande de Mme LARVOR : Souhait de répartir certaines réunions sur d'autres jours que le mardi (sur 7 réunions, 6 sont prévues sur un mardi), parce que cela impacte toujours les mêmes personnes (par rapport aux emplois du temps).

**Conseil pédagogique du mardi 13 novembre décalé au jeudi 15 novembre 2018.**

**Conseil des 3èmes décalé du mardi 4 novembre au jeudi 6 novembre 2018.**

Brevet blanc : 2 dates de posées avec le lundi et le mardi pour réviser.

2 Modifications à noter.

VOTE            **Pour : 17**                            **Contre : 0**                            **Abstention : 0**

### **B) Répartition des IMP (Indemnités pour Missions Particulières)**

Les IMP viennent en complément des heures supplémentaires ou décharge pour rétribuer les enseignants pour des mission ou projets menés pendant l'année.

Cf document

Les IMP fléchées sont obligatoires. Les autres IMP sont à répartir en concertation avec les autres enseignants. Le CA n'émet qu'un avis.

4,5 IMP sont octroyées à l'établissement cette année. Il reste 0,25 IMP de marge réservée si besoin pour un tutorat ou autre.

AVIS            **Avis favorable : 17**                            **Avis défavorable : 0**                            **Pas d'avis : 0**

### **C) Réflexion sur les nouveaux horaires**

Les cours commencent à 8h et s'étalent jusqu'à 17h30 certains jours avec le dispositif « devoirs faits ». Cela laisse apparaître une grosse amplitude horaire qui ne correspond pas au volume horaire des cours. Cela entraîne aussi des heures de permanences (ce qui peut poser problème).

De plus, le dispositif « devoirs faits » se pose sur le volontariat (cela peut gêner les élèves de finir tard). Il y aurait peut-être plus d'élèves à y participer si les horaires du dispositif étaient calés sur la journée.

8 heures, c'est tôt, notamment pour les élèves de Sainte Sève, qui prennent le bus à 7h05 pour arriver à 7h25/7h30 et attendent l'ouverture du collège (ce qui pose un problème de responsabilité).

Un autre bus passe à 8h05. Il y a 20 élèves concernés.

Les établissements ne commencent pas tous à la même heure. Les établissements privés commencent vers 8h30/8h40.

Base de 6 heures de cours par jour, sauf pour les élèves latinistes et bretonnants (7h de cours sur certains jours).

Proposition : Cours de 9 heures à 17 heures, avec une pause méridienne de 2 heures (où l'on pourrait placer les « devoirs faits », l'UNSS et autres cours, et la préparation physique des basketteurs).

Le collège serait alors ouvert de 8h30 à 17h30 pour permettre aux élèves de Saint-Sève de ne pas traîner dehors.

A l'heure actuelle, beaucoup d'élèves sont libérés des cours à 15h30 et traînent sur le parvis ou au centre commercial. Il s'agit aussi de la réputation de l'établissement.

Mais un parent souligne qu'il faut prendre aussi en compte les élèves qui récupèrent leurs petits frères et sœurs à la sortie du primaire (il est alors possible de faire des cours terminant à 12h30 ou des cours de 1h30 pour finir à 16h30).

Il est décidé de faire un point au prochain CA pour travailler sur un sondage qui pourrait être proposé à la rentrée auprès des parents, des enseignants, du personnel. Si une tendance se dégage, Mme Parvillers fera un emploi du temps fictif pour voir l'impact des changements avant mise au vote au CA de janvier 2019.

### **III) QUESTIONS BUDGETAIRES**

#### **A) Tarif des demi-pensions**

Le Conseil départemental a tenté d'harmoniser les tarifs. Les tarifs appliqués imposés dans tous les collèges sont pour l'année 2018/2019 :

Pour 2 jours : tarif repas : 3,25€

Pour 3 jours : tarif repas : 3,16€

Pour 4 jours : tarif repas : 3,09€

Pour information : Le prix du ticket élève déjeunant occasionnellement est de 4€, 6€ pour le ticket adulte.

Pour vote : Tarif repas adulte à 5,50€ le ticket (pour le personnel hors établissement qui mange régulièrement). 10 personnes seraient concernées.

Le service de restauration est à peine équilibré. On n'a pas de marge à la cantine, ce qui explique le tarif proposé de 5,50€.

VOTE            **Pour : 17**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**

#### **B) Participation aux charges communes**

Demi-pension : 17,5% (17,5% du prix d'un repas est reversé pour payer l'eau, le chauffage, l'électricité)

Commensaux : 20%

VOTE            **Pour : 17**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**

#### **C) Divers tarifs**

- Perte de manuels scolaires, livres du CDI ou carnets de correspondance : prix du livre ou carnet neuf

- Dégradation de manuels scolaires ou de livre du CDI ou carnet de correspondance : 50% du prix du livre ou carnet neuf

- CD : 3€

- Dégradation du matériel : la famille paie le coût de la réparation ou du remplacement du matériel.

VOTE            **Pour : 17**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**

#### **D) Budget voyage des latinistes**

Le voyage aura lieu en Provence du 26 février au 1er mars 2019. Mme LE BIHAN est leur professeur responsable. 35 élèves seront concernés.

Objectif pédagogique : Voyage linguistique et culturel.

Coût total du voyage 11885€. Demande participative élève : 270€

#### **BUDGET**

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	35 élèves	Libellé	35 élèves
SNCF	5 700,00 €	Participation des familles (270,00€)	9 450,00 €
Hébergement restauration	4 820,00 €	*Participation accompagnateurs	940,00 €
Sorties culturelles	300,00 €	Participation FSE	1 095,00 €
Transport (en Provence)	1 000,00 €	Participation amicale Laïque	200,00 €
Divers	65,00 €	Participation APE	200,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 885,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 885,00 €</b>

\*La part accompagnateur est totalement prise en charge par le budget du collège.

Les sorties culturelles correspondent aux entrées dans les musées.

Divers correspond à la pharmacie ou autre...

L'APE propose de prendre en charge 10€ par élève ce qui porte sa participation à 350,00€.

VOTE      **Pour : 17**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**

#### **E) Seuil d'envoi dossier huissier**

Lors d'un impayé famille, l'établissement doit faire appel à un huissier pour une procédure de paiement. L'intervention de l'huissier est à la charge de l'établissement et a un coût de 70€. Or, les familles très modestes ne sont pas toujours solvables.

Si l'établissement paie 70€ et n'est pas remboursé sur la créance par la famille, le coût devient exorbitant.

Mme PARVILLERS, chef d'établissement, propose avec consultation du comptable, une remise gracieuse à la famille, soit une mise en non-valeur de la dette.

VOTE      **Pour : 17**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**

**L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance du CA est close à 19h39 par Mme PARVILLERS, Principal du collège.**